

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue à huis clos au Centre municipal ce 7 septembre 2021 à 20 heures 04.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

181-09-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par André Roy
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 24 août

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Remboursement citoyen - taxes payées en trop

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - Octroi de mandat: service de prévention des incendies

5.2 - Réalisation d'une étude sur l'état de la situation des services sécurité incendie

5.3 - Acquisition d'un abri militaire pour le Service incendie

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

6.1.1 - Programme de soutien à la démarche municipalités amie des aînés MADA (Volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés)

7 - VOIRIE

7.1 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

8 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

8.1 - Octroi de contrat pour sondages exploratoires

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Permis de construction

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

11 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

182-09-2021

3.1 - Séance ordinaire du 9 août 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

183-09-2021

3.2 - Séance extraordinaire du 24 août

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

184-09-2021

4.1 - Remboursement citoyen - taxes payées en trop

ATTENDU QUE le conseil a été informé de la somme à rembourser au citoyen

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 472.02\$ au matricule No 9886 80 6659 0 000 0000.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

185-09-2021

5.1 - Octroi de mandat: service de prévention des incendies

ATTENDU QU'en vertu du schéma de couverture de risque et de son règlement incendie, la Municipalité a l'obligation d'effectuer les visites de prévention commerciales annuellement;

ATTENDU QU'il y a dix (10) commerces identifiés à visiter au sein de la

municipalité en 2021;

ATTENDU la soumission No 21-0005 d'Action PMU inc. au montant de 4 060 \$ (plus taxes) pour effectuer les dix (10) visites de prévention commerciales requises selon les obligations de schéma de couverture de risques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat de prévention commerciales requises en vertu du schéma de couverture de risque et du règlement incendie de la Municipalité par Action PMU inc. au montant de 4 060 \$ (plus taxes), tel que la soumission No 21-0005.

ADOPTÉE

186-09-2021

5.2 - Réalisation d'une étude sur l'état de la situation des services sécurité incendie

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Georges, Saint-Hilaire-de-Dorset, La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth, Saint-Éphrem-de-Beauce, Saint-Benoît-Labre, Lac-Poulin, Saint-René, Saint-Martin, Saint-Théophile, Saint-Côme-Linière, Saint-Philibert, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Gédéon-de-Beauce et Saint-Simon-les-Mines désirent présenter un projet d'étude d'opportunité de regroupement des services incendies;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan est responsable de faire réaliser l'étude de besoins et d'opportunités de service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Conseil est d'accord à participer et a pris connaissance des renseignements de la MRC pour l'étude qui permettra de réaliser un inventaire des ressources et d'identifier les besoins selon la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Martin s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité de regroupement des services incendies et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

187-09-2021

5.3 - Acquisition d'un abri militaire pour le Service incendie

ATTENDU QUE le Conseil a été informé du besoin de relocaliser les appareils de télécommunication de la Municipalité;

ATTENDU QUE la soumission reçue de 3 200\$ (plus taxes) pour l'achat d'un abri militaire de 8 pieds x 12 pieds avec équipement électrique;

ATTENDU QUE cet abri militaire sera financé en totalité par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un abri militaire au montant de 3 200 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

188-09-2021

6.1.1 - Programme de soutien à la démarche municipalités amie des aînés MADA (Volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés)

ATTENDU l'importance pour la Municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

ATTENDU QUE le volet 1 du Programme de soutien à la démarche MADA en l'occurrence l'élaboration ou la mise à jour de la politique et de son plan d'action est en voie d'être réalisé;

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du Ministère de la santé et des services sociaux offre un programme de soutien financier sur 3 ans pour les MRC (appel de projets 2021-2022, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

ATTENDU la possibilité pour chaque municipalité d'avoir une ressource pour assurer un suivi régulier des plans d'action, impliquant l'animation, la concertation et la mobilisation des comités locaux et l'établissement de liens avec des partenaires du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA (demande collective pour le soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

QUE le conseil nomme Yvan Paré à titre d'élu responsable du dossier « Aînés » pour notre Municipalité;

QUE le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux du présent projet.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

189-09-2021

7.1 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1129045 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations de 631 500 \$ qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1129045 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

8 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

190-09-2021

8.1 - Octroi de contrat pour sondages exploratoires

ATTENDU QUE le conseil a été informé des travaux pour sondages exploratoires afin de vérifier le potentiel de captage, de faire une évaluation préliminaire de la qualité de l'eau et du débit d'eau;

ATTENDU QUE sept (7) entreprises de forages ont été sollicitées;

ATTENDU l'appel d'offre pour sondages exploratoires dont les résultats sont comme suit:

SOUMISSIONNAIRES:	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Forage FTE	144 661.55\$
Les forages LBM Inc.	196 825.70\$

ATTENDU QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de travaux de sondages exploratoires à la compagnie Forage FTE au montant de 144 661.55\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

191-09-2021

9.1 - Permis de construction

Liste des permis - août 2021

192-09-2021

10 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois d'août 2021 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'août 2021 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	34 420.67 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	27 010.00 \$
TRANSPORT ROUTIER:	40 025.31 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	66 827.76 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	0.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	2 948.73 \$
LOISIRS & CULTURE:	48 977.06 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	8 250.01 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	62 856.96 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 233 486.89 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

11 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Paré, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 hrs 20

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier